



**Expoterraria, Bourse aux Reptiles, Amphibiens et Arthropodes**

**L'Hospitalet (Barcelone), 4 et 5 d'Octobre de 2008**

[www.expoterraria.es](http://www.expoterraria.es)

### **RÈGLES DE PARTICIPATION**

1. L'objectif principal de la bourse est favoriser et ménager l'achat/vente d'animaux nés en captivité, concrètement de reptiles, amphibiens et arthropodes, et de produits et accessoires relationnés aux herp enthousiastes, éleveurs, professionnels et public intéressé en général à ce sujet.
2. Célébration: **La Farga de l'Hospitalet (Barcelone)**.  
Dates: **4 et 5 d'Octobre de 2008**.  
Entrée : **10.00-19.00 heures** par les visiteurs, 9-19.30 h pour l'exposant.  
Montage: 3 d'Octobre, 4 d'Octobre 7.30-10h.  
Démontage: 5 d'Octobre à partir de 19.00h.
3. La participation à cet événement est réservée à sociétés, institutions et commerçants professionnels ainsi que à éleveurs particuliers relationnés avec le secteur, acceptés par l'organisation et qui exposent:
  - Reptiles, amphibiens et arthropodes vivants.
  - Petits mammifères vivants.
  - Nourriture vivante (grillons, larves, locustes, rongeurs, ...).
  - Plantes exotiques vivantes.
  - Produits et accessoires relationnés.
  - Sociétés herpétologiques, entomologiques et analogues.
  - Organismes publiques.

Les exposants doivent informer l'organisation au sujet des animaux qu'on va exposer et doivent avoir toute la documentation exigée par la réglementation en vigueur.

4. **EXPOTERRARIA** se limite à l'organisation de l'événement et à appliquer le règlement présent et décline la responsabilité des transactions commerciales qu'on réalise et que ne respectent la loi en vigueur ni les préjudices que puissent supporter les exposants à cause de cassures, incendies, vols, destruction de sites ou à d'autres sinistres ni à cause de conflits douaniers ou fiscaux en général ou d'autres raisons.
5. Les prix d'occupation sont par la complete durée de la bourse les suivants: **70,00 €**  
Le prix pour chaque table (200 x 80 cm), comprends aussi l'assurance obligatoire, la location d'une chaise et un laissez passer par l'exposant.  
  
\* L'expositeur qui a besoin de l'électricité peut contacter l'organisateur (20,00 € par connexion).
6. L'adjudication d'espaces pour chaque exposant se réalise d'accord à la date de réception de la sollicitude d'espace en prenant toujours en considération l'espace contracté et d'autres possibles critères de l'organisation. Les expositeurs perdront l'espace réservé si ils n'ont pas payé l'import complet de la facture 15 jours après la date de la facture.
7. Les **paiements** seront effectués à la réception de la confirmation de réserve de l'espace (Contract de Participation) et de la facture correspondante. Seulement peuvent exposer les exposants qui aient remboursé le montant total de participation **avant** de commencer la bourse.

Tous paiements doivent être à nom de **Reptilia Ediciones, S.L.**, par virement bancaire à la suivante conte bancaire:

IBAN: ES26 2059 0624 3180 0007 7718  
SWIFT: CECAESMM059

**8. Annulation de la participation par part de l'exposant:**

Les exposants qui renoncent à participer à EXPOTERRARIA, doivent notifier sa renonciation **par écrit** à l'organisation avant le **18 de September de 2008**. Dans ce cas on rendra à l'exposant le 50% du montant acquitté jusqu'à ce moment. Si la renonce se produit après de cette date ou no s'effectue dans la forme indiquée, l'exposant perdra le droit à obtenir un remboursement du montant déjà acquité.

Dans le cas que l'exposant n'ait pas acquité le montant total dans les termes établis ou n'ait pas occupé l'espace contracté, l'organisation est libre à donner l'espace ou stand à un tiers, sans l'obligation de l'indemniser ni de retourner le montant acquité.

- 9. EXPOTERRARIA** se réserve le droit d'admission et de distribution d'accord avec raisons d'ancienneté, de date d'inscription, ou d'autres.
- 10.** Tous les espaces non ocupés une demie-heure avant l'ouverture au public pourront être automatiquement redistribués par **EXPOTERRARIA** si l'organisation n'est pas été informée avec le temps sufissant avec raisons valables pour le retard. La non.comparution n'empêche pas la dévolution du montant déjà acquité. **Les expositeurs ne doivent pas quitter ses tables avant la fin d'EXPOTERRARIA.**
- 11.** Les exposants doivent monter sa installation sous sa responsabilité et ils doivent répondre des dommages causés dans son espace ou aux autres exposants. À la finalisation du événement les espaces doivent être laissés dans les mêmes conditions que à l'arrivée: sans boîtes, papiers ou autres objets.
- 12.** Il est rigoureusement défendu de céder tout ou part de l'espace assigné.
- 13.** Ne sont pas autorisés la publicité lumineuse ou sonore, les attractions ou animations, les annonces à haute voix ni la distribution de brochures ou catalogues.
- 14.** Le nom, prix et provenance des animaux exposés doit être **clairement visible** par le publique. Les exposants peuvent décharger le modèle dessiné par l'Organisation.
- 15.** Tous les exposants qui exposent animaux vivants, excepté la nourriture vivante, se compromettent à respecter les règles d'EXPOTERRARIA sur l'exposition des animaux vivants, en ce qui concerne à présentation, emplacement, manipulation, confort et légalité.
- 16. L'envoi de la sollicitude implique la total acceptation de cet règlement. Toute infraction à cet règlement peut signifier, à l'avis de l'organisation, l'expulsion de l'exposant de l'événement et la réclamation de dommages et intérêts.**